

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2009

Présents : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Jacques MONTHULE, Alain CRESTAUX, Jean-Claude PROVOST, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Fabien DELVALLE (arrivé à la question n° 9), Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE, Patrick VERDAVOINE.

Absents représentés : Frédéric MASSON, Julien MARRE, Aline LECLERC

Absents :

Christelle GAILLARD est désignée secrétaire de séance

Modification et approbation du compte-rendu précédent :

Suite à une erreur matérielle, **Denis GUITTON** propose de modifier le compte-rendu afin d'ajouter la ligne suivante à l'article III – Transferts au Syndicat d'Adduction et de production d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise (SAEP3R):

- 1 de dissoudre par voie de conséquence les syndicats d'eau dont la ville de Rugles fait partie : SAEP Chéronvilliers/saint Martin et SAEP du Sommaire.

Le compte-rendu est approuvé.

I ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCE

Jocelyne DE TOMASI expose au Conseil Municipal que la Ville doit souscrire des contrats d'assurance pour garantir ses biens, sa responsabilité civile, sa protection juridique ainsi que sa flotte automobile pour ses différents services. Pour cette consultation, le Service des Eaux de Rugles a été individualisé.

Après examen des propositions des différentes compagnies d'assurance et avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé retenir l'offre de GROUPAMA pour l'ensemble des contrats d'assurance :

- 1 Contrat Ville de Rugles pour un montant de 12 048 € à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.
- 2 Contrat du Service des Eaux de Rugles pour un montant de 2 668 € à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Alain BARTHE demande où se trouvera le siège du futur syndicat d'eau.

Denis GUITTON répond que dans un premier temps le siège sera vraisemblablement en communauté de communes puis le bureau du syndicat qui sera mis en place en décidera.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, retiennent la proposition de GROUPAMA pour les contrats d'assurance de la Ville de Rugles et du Service des Eaux de Rugles et autorisent le Maire à signer les contrats correspondants ainsi que les pièces s'y rapportant.

II AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Jacques MONTHULE rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a souscrit un contrat avec la C.R.A.M. pour le chauffage dans les bâtiments communaux. Il expose qu'afin d'incorporer l'exploitation du chauffage de la nouvelle Maison des Services, il a été demandé la rédaction d'un avenant.

Cet avenant comprend :

- l'entretien et les dépannages (P2) pour un montant de 1 914 € HT (valeur marché de base)
 - la garantie totale des équipements (P3) pour un montant de 963 € HT (valeur marché de base)
- soit un montant total de 2 877 € HT qui s'ajoutera au contrat initial.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent le Maire à signer l'avenant proposé pour le contrat de chauffage dans les bâtiments communaux.

III LOTISSEMENT DU PETIT HANOY – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES

Denis GUITTON présente le compte-rendu annuel d'Eure Habitat concernant le lotissement du Petit Hanoï dont chaque conseiller municipal a reçu copie. Il précise que les trottoirs qui ont été dégradés lors des chantiers des maisons individuelles, seront refaits après la fin de la construction de toutes les habitations. Des discussions sont en cours avec Eure Habitat pour clore cette opération.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent ce compte-rendu annuel.

IV DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

Suite à sa rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure, **Denis GUITTON** propose d'instituer le droit de préemption pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat et de délimiter le périmètre à l'intérieur duquel seront soumises à ce droit les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. A l'intérieur de ce périmètre, seront également soumises au droit de préemption les cessions de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 mètres carrés.

Chaque cession sera subordonnée, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette

déclaration précisera le prix et les conditions de cession. Suite à cette déclaration, le droit de préemption sera exercé ou non par la commune.

Dans le cas où la commune exerce le droit de préemption, elle doit, dans le délai d'un an à compter de la prise d'effet de la cession, rétrocéder le fonds artisanal, le fonds de commerce, le bail commercial ou le terrain à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné.

Ce droit de préemption apparaît important afin que le commerce puisse être préservé le plus possible en centre ville.

Il précise que cette délibération n'engage pas la collectivité à préempter systématiquement mais à avoir un droit de regard sur les transactions immobilières des commerces et donne la possibilité d'agir surtout en cas de fermeture d'un dernier commerce. La collectivité peut ainsi préempter et conclure une gérance pour installer un autre commerçant.

Alain BARTHE demande ce qui se passe au terme du délai d'un an.

Denis GUITTON indique que cela peut effectivement être problématique mais l'objectif est de se donner les moyens nécessaires pour tenter de conserver le tissu commercial du centre ville.

Alain BARTHE ajoute qu'il pensait qu'il s'agissait plutôt d'interdire la vente d'un commerce pour sa transformation en logement.

Denis GUITTON répond par la négative ; il s'agit d'un droit et non d'une obligation. Cette délibération est prise par les communes qui souhaitent préserver le commerce.

Alain LEPAPE demande à quel prix la préemption s'effectue.

Denis GUITTON précise que le prix est celui qui aura été fixé entre l'acheteur et le vendeur.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident d'instituer le droit de préemption pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat, délimitent ce périmètre suivant le tracé communiqué et chargent le Maire d'effectuer les mesures de publicité et d'information nécessaires à cette délibération.

Alain BARTHE demande quelle suite a été donnée à la réunion avec la Chambre de Commerce.

Denis GUITTON expose qu'il convient d'attendre le projet cantonal d'aide aux artisans et commerçants. Dès la réhabilitation du centre bourg, le point sera refait pour ce projet dans le cadre du FISAC.

V EDF – CONVENTION TRIPARTITE

Jocelyne DE TOMASI expose qu'afin d'optimiser le règlement des factures d'EDF, il est proposé de souscrire des conventions tripartites (une convention par budget) entre la Ville de Rugles, l'EDF et la Trésorerie. Ces conventions permettront notamment de procéder au règlement des factures par

prélèvement automatique.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent le Maire à signer ces conventions tripartites.

VI MAISON DES SERVICES – REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Jocelyne DE TOMASI expose, qu'afin d'affecter le coût d'exploitation respectif à chaque service occupant la Maison des Services, elle propose de répartir les charges de fonctionnement de la bâtisse au prorata de la surface d'occupation de chacun des services.

Alain BARTHE demande à Denis GUITTON s'il s'est renseigné sur le devenir de la Trésorerie de Rugles.

Denis GUITTON lui répond qu'il ne lui a pas été nécessaire de se renseigner, car dès le lendemain, la Trésorière, choquée par cette annonce, est venue en mairie démentir cette rumeur. Il ajoute qu'il faut se concentrer à travailler sur des faits plutôt que sur des rumeurs.

Patrick VERDAVOINE demande quelles sont les charges concernées et si des minorations ou majorations seront appliquées en fonction de la configuration des locaux.

Jocelyne DE TOMASI apporte les précisions sur les charges : Électricité, chauffage....

Denis GUITTON précise qu'après examen des données, il a été réfléchi à la méthode de répartition la plus juste mais que des calculs seront à nouveau effectués afin d'affiner au mieux l'imputation de ces charges.

Alain BARTHE suggère d'installer des compteurs au départ du circuit de la chaudière.

Jean-Jacques MONTHULE répond que cela pourrait être envisageable avec des circuits différenciés.

Denis GUITTON pense que ce système engendra automatiquement des frais ; la mutualisation des moyens est moins coûteux et fonctionne bien.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à la répartition des charges de fonctionnement de la Maison des Services au prorata de la surface d'occupation des locaux par chaque service et autorisent le Maire à émettre tous les titres et mandats correspondants et à signer tout document afférent à ce dossier.

VII STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – CREATION DE POSTE

Jocelyne DE TOMASI présente un bilan du fonctionnement de la structure. Elle donne les indicateurs suivants :

Accueil des enfants : Rugles 32 % Hors commune : 68 %

Horaires d'ouverture : 7h30 / 18h30, soit 11 heures par jour

Agrément : au 01/01/2009 : 12 places

au 01/09/2009 : 15 places

au 01/01/2010 : 20 places

Modes d'accueil : accueil occasionnel supérieur de 52 % à l'accueil régulier

Taux d'occupation : moyen sur l'année : 51 %

Sur les 3 derniers mois : 59 %

Objectif 2010 : mettre en place l'agrément pour 20 places et répondre aux deux impératifs permettant le soutien de la CAF : 70 % de taux d'occupation avec un prix de revient limité à 12,30 € par enfant.

Elle ajoute que tout porte à croire que l'on pourra atteindre cet objectif.

Afin de répondre aux obligations réglementaires d'encadrement nécessaire pour 20 places, il convient de recruter un agent spécialisé dans l'enfance à compter de cette date.

Patrick VERDAVOINE demande quel est le coût de ce poste.

Denis GUITTON précise qu'il s'agit d'environ 26 000 €.

Jean-Jacques MONTHULE fait remarquer que le taux de fréquentation hors commune (68 %) est élevé.

Patrick VERDAVOINE fait observer qu'étant la seule structure d'accueil sur le canton, cela s'explique.

Thérèse CORBIN demande quel est l'accueil optimal de la structure.

Denis GUITTON pense qu'il faudra étudier l'idée soit d'agrandir ou de créer un autre lieu d'accueil.

Patrick VERDAVOINE est également de cet avis mais si la commune peut engager la réflexion, elle ne doit pas faire d'engagement financier seule si le ressort relève d'un besoin sur le canton.

Denis GUITTON ajoute qu'il ne faut pas attendre 2 ou 3 ans pour mener cette réflexion.

Patrick VERDAVOINE demande le nombre d'enfants pouvant être accueillis en matière de sécurité.

Jocelyne DE TOMASI indique qu'il est possible d'accueillir 24 enfants.

Jean-Claude PROVOST s'interroge sur les possibilités d'augmenter le taux d'occupation.

Patrick VERDAVOINE dit que le taux s'améliorera soit en accueillant plus d'enfants ou soit en augmentant le temps de présence.

Alain BARTHE demande combien aujourd'hui il est possible d'accueillir d'enfants en même temps.

Denis GUITTON précise qu'il est possible d'accueillir 18 enfants.

Jocelyne DE TOMASI souligne qu'il s'agit d'un service utile à la population.

Denis GUITTON ajoute que les habitants en sont satisfaits.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés émettent un avis favorable sur la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VIII RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Jocelyne DE TOMASI expose le bilan annuel du relais : 1645 passages d'enfants – 811 passages d'assistantes maternelles – de plus en plus de parents présents aux activités – 99 activités proposées – 160 rendez-vous téléphoniques et 60 rendez-vous au relais.

Concernant les activités : baby gym – peinture, jeux, cuisine – éveil musical – et pour les activités avec les parents : éveil musical et baby gym.

Projets 2010 : gym câline – cd chansons – aménagement de la cour extérieure

Elle indique que le relais rencontre un réel succès et qu'il représente un bon lien entre les assistantes maternelles.

Denis GUITTON ajoute que l'animatrice du relais travaille avec une grande autonomie et est appréciée des familles.

Christelle GAILLARD demande si les services de la petite enfance ont mis en place des enquêtes de satisfaction.

Denis GUITTON répond par l'affirmative et resolicitera les services pour en avoir le résultat.

Patrick VERDAVOINE, médecin référent de la crèche, n'a pas eu d'écho négatif.

Jocelyne DE TOMASI indique que l'entretien des locaux du relais assistantes maternelles est actuellement réalisé par un agent communal. Afin d'affecter directement le coût de ce personnel au budget du relais assistantes maternelles, elle propose de créer le poste d'agent d'entretien correspondant sur le budget du relais assistantes maternelles.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à la création d'un poste adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet (4 h) avec effet au 01 janvier 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VIII TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2009

Jocelyne DE TOMASI expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer les tarifs pour l'année 2010. L'augmentation des tarifs est habituellement établie selon la moyenne des indices des prix à la consommation et des prix dans la grande distribution sur les 12 derniers mois. Selon les chiffres de l'Insee, cette moyenne est de 0.15 %.

Concernant les tarifs de la structure multi-accueil, ils seront établis selon le barème annuel 2010 établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Denis GUITTON rappelle que pour l'année 2009, l'augmentation la moyenne des indices étant élevée, le conseil municipal avait décidé de minorer l'augmentation de 50 % de cette moyenne ; pour 2010, la moyenne étant relativement faible, il propose d'appliquer aux tarifs communaux.

Patrick VERDAVOINE acquiesce.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à l'augmentation de 0.15 % des tarifs communaux pour l'exercice 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VIII DECISIONS MODIFICATIVES

Denis GUITTON informe les membres du conseil municipal qu'il leur est proposé d'ajouter des modifications de crédits nécessaires par rapport à la note explicative communiquée.

Les membres du conseil municipal acceptent le principe.

Jocelyne DE TOMASI expose les modifications nécessaires sur les services d'eau d'assainissement et la structure multi-accueil.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les décisions modificatives présentées.

IX QUESTIONS DIVERSES

Denis GUITTON fait part :

- des remerciements de la Mairie d'Ambenay pour le prêt de matériel
- des dates des élections régionales : 14 et 21 mars 2010
- d'une circulaire relative à la suppression de la taxe professionnelle (le document sera adressé par courriel aux membres du conseil municipal)

TOUR DE TABLE

Alain BARTHE dit qu'une demande relative aux chemins de randonnée a été adressée en mairie par le Comité Départemental du Tourisme.

Denis GUITTON a effectivement reçu le courrier hier et qu'il inscrira cette affaire à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Jacques PHILIPPE souhaite savoir où en est la demande d'installation d'un container à l'école des Petits Prés pour le recyclage du papier des écoles.

Denis GUITTON indique qu'il réinterrogera la communauté de communes sur cette question.

Jacques PHILIPPE signale qu'il a eu des réclamations concernant le manque d'éclairage dans le centre ville depuis les travaux d'éclairage public.

Jean-Jacques MONTHULE fait remarquer que le nouvel éclairage public fonctionne avec des ampoules économiques ; par ailleurs, tous les remplacements des lampes sont désormais effectués également avec ce genre d'ampoules. Si cela engendre une diminution de l'intensité, cela représente aussi 33 % d'économie d'énergie ; lorsque toutes les rues seront équipées, la différence d'éclairage ne sera plus remarquée. Une étude est en cours pour procéder à d'autres économies d'énergies, comme par exemple éteindre une ampoule sur deux sur les grands axes (déviation).

Alain BARTHE demande si les illuminations de Noël de la Maison des Services fonctionnent toute la nuit.

Claude BOUTELET répond que ces illuminations sont coupées durant la nuit. Par ailleurs, ces illuminations sont composées de LEDs dont la consommation est très minime.

Sylvie PERENNES signale qu'elle a reçu la demande d'un commerçant qui se plaint du stationnement de voitures « tampon ».

Denis GUITTON dit qu'il va demander au policier municipal de faire une vérification et d'appliquer les avertissements et/ou contraventions nécessaires.

Claude BOUTELET donne le détail financier de l'aménagement du giratoire : la fourniture des clous s'élève à 25 580 € ; quant aux travaux d'aménagement et d'éclairage (fait également des LEDs), ils étaient de toute manière programmés. Il ajoute qu'il est prévu d'installer des panneaux explicatifs sur chaque voie d'accès. Il rappelle l'histoire locale dont le thème des « pointes de Paris » a été retenu pour l'aménagement de ce giratoire. Il précise qu'il a fait cette intervention afin de répondre aux propos de Patrick VERDAVOINE dans la presse de ce jour.

Patrick VERDAVOINE indique qu'il ne s'agit que d'un avis qu'il a émis.

Denis GUITTON félicite la commission qui a travaillé sur ce projet qui plaît à bon nombre d'habitants qui trouvent l'aménagement agréable et moderne. Quant à Patrick VERDAVOINE, ce dernier sait bien (en tant qu'organisateur de la Chambole) qu'il n'est possible de plaire à tout le monde.

Thérèse CORBIN approuve cet aménagement et pense que cela permet au moins de provoquer la discussion.

Denis GUITTON précise que ce chantier a fait travailler deux entreprises locales, ce qui n'est pas négligeable en une période où l'emploi est difficile. Si la collectivité ne fait plus d'investissements, l'emploi partira encore plus vite ; il est essentiel que l'action publique se poursuive. Cet aménagement a évidemment un coût, mais s'il avait été fait des plantations (massifs de fleurs....), l'entretien aurait aussi engendré un coût.

Jacques PHILIPPE demande si le gazon sera planté jusqu'en haut.

Jean-Jacques MONTHULE dit que l'implantation a été étudiée afin de faciliter l'entretien.

Claude BOUTELET fait remarquer à l'intention de M. VAROQUAUX, qui a fait parti des précédents conseils municipaux et qui se fait donneur de leçon : « il est plus facile de critiquer que de mettre les mains dans le cambouis ».

Alain BARTHE, au sujet du rond point, revient sur l'histoire de Rugles et fait remarquer que si les clous de Paris arrivent vers 1730/1750 à Rugles, les épingles y étaient présentes depuis le 11^e siècle.

Fabien DELVALLE signale qu'il y a déjà une épingle à l'entrée de L'Aigle.

Denis GUITTON indique qu'il n'a jamais été question de donner une leçon d'histoire.

Jean-Jacques MONTHULE souligne que le système d'éclairage retenu pour ce giratoire sera moins couteux que l'éclairage actuel.

Patrick VERDAVOINE indique que la direction des routes souhaite moins d'éclairage sur les ronds-points.

Jean-Jacques MONTHULE dit que le projet a reçu l'aval de l'agence routière de Conches.

Jean-Claude PROVOST fait observer qu'une erreur s'est à nouveau glissée dans les calculs du prix de l'eau indiqué dans l'Epingl'Eure. En 2009, une facture de 100 m3 d'eau correspond à 358 € et non 437 €. Il ajoute qu'en 2001, vu la qualité de l'eau distribuée, son prix était élevé.

Denis GUITTON fait remarquer qu'il ne souhaite pas que le conseil municipal dépense son énergie à polémiquer ; il laisse cet exercice à ceux qui en ont le temps.

Salvador GARCIA dit en souriant qu'il ne comprend pas pourquoi les ruglois ont laissé partir un homme comme M. VAROQUAUX lors des dernières élections municipales.

Alain LEPAPE, à nouveau au sujet du journal de l'Epingl'Eure, précise qu'il soutient les enseignantes incriminées, qu'il existe une association de parents d'élèves et que les éventuels problèmes peuvent lui être soumis au lieu de les étaler publiquement.

Fabien DELVALLE remet également en cause cet article accusant les pratiques des enseignants du groupe scolaire Veulin. Il considère cet article comme : « l'article de la honte ; c'est une attaque de personnes dans le cadre de leur fonction, c'est honteux ». Il ajoute qu'il soutient les professeurs dans leurs tâches ; il précise qu'il a suivi sa scolarité à Rugles et notamment dans ce groupe scolaire et qu'il remercie les professeurs des valeurs qu'ils lui ont inculqué. Les professeurs ne sont souvent pas soutenus par les parents ; un peu d'autorité est parfois bénéfique. Il renouvèle son soutien aux professeurs et leur assure que la nouvelle génération est consciente du problème. Il est scandalisé par les propos tenus dans cet article et demande des excuses publiques à son auteur.

Denis GUITTON attend d'être saisi par les enseignants à ce sujet mais pense qu'il est malsain de jeter ainsi des personnes à la vindicte populaire.

Thérèse CORBIN suggère d'étudier pour les années à venir la possibilité d'éclairer les vitraux de l'église de l'intérieur durant la période de Noël.

Denis GUITTON précise que l'illumination extérieure de l'église est prévue.

Thérèse CORBIN signale que les personnes ne savent plus stationner depuis qu'il n'y a plus de marquage des places de stationnement sur la place Foch ; est-il possible de les redessiner en attendant les travaux du centre ville ?

Alain BARTHE réitère sa demande pour indiquer qu'il existe un ascenseur pour accéder à la Maison des Services pour les personnes à mobilité réduite.

Claude BOUTELET rappelle que le marché de Noël a lieu ce week-end à Rugles.

La séance est levée à 22 heures.